

RÉFÉRENTS

NIVEAU SECONDE

Philippe BEYLIER, Proviseur
ce.0731248k@ac-grenoble.fr

Manon BRIGLIA
CPE manon.briglia@ac-grenoble.fr

NIVEAU PREMIÈRE

Samira MOULIN, Provisseur adjoint
samira.moulin@ac-grenoble.fr

Joelle MATRAY, CPE
joelle.matray@ac-grenoble.fr

NIVEAU TERMINALE

Fabienne MEULEMANS
fabienne.meulemans@ac-grenoble.fr

Catherine NACE, CPE
catherine.nace@ac-grenoble.fr

SECTION D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Pour les filières ASSP, AEPE et Conduite Routière
Samira MOULIN
samira.moulin@ac-grenoble.fr

Pour les filières PCEPC, MV option A et B, Carrosserie
Fabienne MEULEMANS
fabienne.meulemans@ac-grenoble.fr

Pour toutes les filières

Bruno HAMY, directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
secretariat-DDFPT-0731248K@ac-grenoble.fr

Agnès MIETTAUX, CPE
agnes.miettaux@ac-grenoble.fr

BTS

Philippe BEYLIER
ce.0731248k@ac-grenoble.fr

Bruno HAMY
secretariat-DDFPT-0731248K@ac-grenoble.fr

Catherine NACE
catherine.nace@ac-grenoble.fr

Internat

Catherine NACE
catherine.nace@ac-grenoble.fr

ECHANGER AVEC LE LYCÉE

Par courrier électronique : ce.0731248k@ac-grenoble.fr

Par l'ENT : pour cela se créer un compte Educonnect
<https://lyc-louis-armand-chambery.ent.auvergne-rhonealpes.fr/>

Par Pronote : vous ne pouvez y accéder que par l'ENT

COMMENT SE CRÉER UN COMPTE EDUCONNECT ?

Pour les élèves : le compte sera créé au Lycée, avec l'aide d'enseignants

Pour les parents : rendez vous à l'adresse
<https://educonnect.education.gouv.fr/>

ÉTAPE 1 : CHOIX DE LA MÉTHODE D'AUTHENTIFICATION

Sur la page d'authentification <https://educonnect.education.gouv.fr/>, cliquez sur le bouton « Je n'ai pas d'identifiant »

ÉTAPE 2 : ÉCRAN DE CRÉATION DE COMPTE

Afin de démarrer la création de votre compte EduConnect, cliquer sur le bouton « créer mon compte ». Saisir votre nom, prénom et le numéro de mobile que vous avez communiqué dans la fiche renseignement de début d'année scolaire de vos enfants. Confirmer l'envoi en cliquant sur « valider ».

ÉTAPE 3 : SAISIE DU COMPTE DE VALIDATION

Saisissez le code de validation reçu par SMS. Ce code est valable pendant une durée de 30 minutes. Passé ce délai, il vous faudra recommencer la procédure de saisie de numéro de téléphone afin de recevoir un nouveau code.

ÉTAPE 4 : CONFIRMATION DES DATES DE NAISSANCE DES ENFANTS

La liste de vos enfants s'affiche. Il vous faut maintenant saisir l'ensemble des dates de naissance de vos enfants pour valider leur rattachement.

ÉTAPE 5 : CRÉATION DU MOT DE PASSE

Une fois les dates de naissance de vos enfants confirmées, votre identifiant EduConnect s'affiche. Veillez à noter cet identifiant. Il vous permettra de vous connecter via la page d'authentification. Afin de terminer le processus de création de compte, vous devez créer un mot de passe pour votre nouveau compte. Mémoisez bien ce mot de passe. Cliquez sur « Terminer ».

Année scolaire 2022-2023



CONTACT

Accueil du lycée 04 79 72 30 30

Vie scolaire

Vie-Scolaire1.0731248K@ac-grenoble.fr

Secrétariat élèves

servicedescolarite.louis-armand.0731248k@ac-grenoble.fr

Intendance

intendance.0731248k@ac-grenoble.fr

Infirmières

christine.baud@ac-grenoble.fr
laurence.riondy@ac-grenoble.fr
0479722762

Assistante Sociale

Marie-Laure LOMBARDI
Présente les mercredis matins et jeudis toute la journée
marie-laure.lombardi@ac-grenoble.fr
06 22 92 40 25

Psychologues de l'Éducation nationale

Prise de RDV via un cahier se trouvant à l'entrée du CDI
Centre d'information et d'orientation de Chambéry 04 79 33 84 00

Fédération parents d'élèves

PEEP ul.peep.chy@wanadoo.fr
FCPE clfcpe.larmand@gmail.com



COMMENT...

OBTENIR UNE CARTE DE CANTINE

C'est la carte Pass Région qui sert de carte de cantine

RACHETER UNE CARTE DE CANTINE

Se rendre au secrétariat Intendance
(couloir administration)

RECHARGER SA CARTE DE CANTINE

A distance sur Pronote (par CB)
Au lycée, à la borne de paiement à côté du secrétariat
Intendance (en espèce ou CB)
Au lycée, au secrétariat Intendance
(par chèque ou espèce)

RÉSERVER SON REPAS À LA CANTINE

Par Pronote ou sur toutes les bornes du lycée
A faire avant 10 heures le jour où l'on souhaite manger
Un oubli ? Rendez vous au secrétariat d'intendance.

CONNAITRE LES MENUS DE LA CANTINE

En consultant Pronote

BOURSES SCOLAIRES

Les élèves boursiers en 2021/2022 n'ont pas à effectuer de demande de bourse, celle-ci est reconduite jusqu'à la fin du cycle au lycée.

Un imprimé de vérification de ressources sera remis aux élèves qui étaient boursiers en 2021/2022 et qui, en 2022/2023, se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- Redoublement
- Changement d'orientation
- Prolongation de scolarité après une fin de cycle en 2021/2022
- Réexamen demandé par la famille suite à une baisse de revenus

La campagne pour les **élèves non-boursiers** en 2021/2022 et pour les **entrants au lycée** se déroulera en deux périodes

- 1^{ère} période : du 30 mai au 6 juillet 2022
- 2^{ème} période : du 1er septembre au 20 octobre 2022

La demande de bourse peut se faire durant l'une de ces deux périodes, en ligne ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée. Pour tout besoin de compléments d'informations vous pouvez vous adresser à Mme QUIDOZ au secrétariat de scolarité au 04.79.72.30.30 poste 202 ou à celie.quidoz@ac-grenoble.fr

AUTRES AIDES

Bourses universitaires CROUS de Grenoble
www.crous-grenoble.fr

Transports S'adresser à Mme Lamontagne au secrétariat de scolarité au 04.79.72.30.30 poste 208 ou à jacqueline.lamontagne@ac-grenoble.fr



MDL MAISON DES LYCÉENS

Association dont les membres sont exclusivement des lycéens, ayant pour but d'entretenir des lieux de vie (cafeteria, salle de musique, foyer...) et de soutenir des projets (culturels, citoyens, sportifs) ou différents clubs au sein du lycée.

 [mdl.louis.armand](https://www.instagram.com/mdl.louis.armand)

<https://discord.gg/KU5tMCZatx>

UNSS UNION NATIONAL DU SPORT SCOLAIRE DU SECONDAIRE

Désireux d'avoir une pratique sportive régulière ? L'UNSS est pour vous ! Renseignez-vous auprès des professeurs d'EPS.

CARTE PASS RÉGION

C'est une carte qui permet d'accéder au lycée et à la cantine mais qui présente aussi plein d'avantages pour les jeunes dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Gratuité des manuels scolaires pour les lycéens, nombreuses réductions sur la culture, la pratique sportive, etc. une aide accessible sous conditions pour le financement du BAFA/BAFD, BNSSA ou du permis B.
<https://jeunes.auvergnherhonealpes.fr/106-pass-region.htm>

CARTE PASS CULTURE

Le pass Culture accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective, et une part individuelle à partir de 15 ans. Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle vient les encourager dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permet de vivre des expériences en groupe avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives. L'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans), tandis que l'offre collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale).
<https://pass.culture.fr/le-dispositif/>

POUR LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS

Le pass Culture accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective, à partir de la classe de 4e et une part individuelle, à partir de 15 ans. Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle vient les encourager dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permet de vivre des expériences en groupe avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives. L'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans), tandis que l'offre collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 25 euros pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale).